



Les options du Département

Dans le prolongement des États généraux, plusieurs options intéressant directement les travaux de révision du SDRIF ont été déclinées par le Président du Conseil général. Plusieurs enjeux thématiques et territoriaux ont été mentionnés :

❶ UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE PLUS ACTIVE EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT.

Dans un souci de maintien des classes moyennes sur le territoire mais aussi dans la perspective d'une augmentation quantitative de l'offre est souhaitée de manière équilibrée et sans densification excessive.

☐ Pour cela, le Département souhaite faire appel des compétences de l'Etat en matière d'aides à la pierre et s'engagera dans la création d'un établissement foncier départemental afin de garder la pleine maîtrise des orientations d'une politique du logement dynamique qui évite l'écueil de la densification ;

☐ le développement de cette offre nouvelle devra répondre aux exigences suivantes :

- le développement de l'accession sociale à la propriété qui, en contrepartie d'une relance des constructions nouvelles, permettra d'élargir l'accès

au logement à loyer modéré et de redynamiser les parcours résidentiels ;

- l'expérimentation, durant les 5 prochaines années (et dans les villes dépassant leurs obligations légales de disposer de plus de 20% de logements sociaux sur leur territoire), un programme d'accession sociale ayant pour objectif la vente de 4 000 logements à leurs occupants ;
- une adaptation du dispositif du prêt à taux zéro réservé aux primo-accédants, en finançant une tranche additionnelle équivalente au montant pris en charge par l'Etat ;
- la construction de nouveaux logements sociaux sera relancée à raison de 3 300 opérations nouvelles par an, soit 1 500 de plus qu'au rythme actuel ;
- Deuxième idée force : la lutte contre le logement indigne sera intensifiée dans les prochaines années ;
- la promotion du développement durable ; toutes les opérations soutenues par le Conseil général devront à l'avenir répondre aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE).



② UNE IMPLICATION PLUS MARQUÉE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE QUALITÉ DE LA VIE AVEC LES ORIENTATIONS SUIVANTES :

- créer les promenades verte et bleue reliant les parcs du département et intégrant les berges de la Seine qui continueront d'être aménagées pour être rendues aux habitants avec un programme d'investissement sur 10 ans, afin que tous les habitants du département résident à moins d'un quart d'heure d'un espace de nature ;

- agrandir des espaces verts, notamment au profit du nord du département, au moyen, par exemple, de l'extension du parc des Chanteraines ou de la création de nouveaux parcs ; cette politique pourrait également s'accompagner d'acquisitions de terrains à usage sportif, de même que d'une charte d'aménagement et d'animation qui, dans le respect de l'identité de chaque site, conférerait une signature commune à l'ensemble des parcs départementaux;

- instituer le conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (CDD92), garant d'un plan d'actions coordonnées de sauvegarde des équilibres écologiques et d'amélioration de la qualité de la vie ; ce plan d'actions comporterait plusieurs aspects intéressant aussi bien les transports collectifs que le logement, la maîtrise des risques naturels, la lutte contre les nuisances sonores ou encore la réduction des gaz à effets de serre ; il comprendra ainsi un volet traitant du plan climat territorial visant à décliner dans les Hauts-de-Seine les engagements internationaux pris par la France.



③ LE RENFORCEMENT DE L'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET SURTOUT DE TRANSPORTS COLLECTIFS (aux côtés de la Région, des autres Départements et des opérateurs publics de transports de la région parisienne dans le cadre des missions dévolues au STIF)

Alors que le Département est déjà engagé dans 5 opérations prioritaires prévues au contrat de plan Etat-Région (le prolongement du tramway T2 et du tramway T1, de la création de la ligne des tramway T8 Châtillon, Vélizy-Viroflay, la prolongation des lignes de métro 13 vers Gennevilliers et 4 vers Bagneux), plusieurs initiatives seront prises à court terme :

- mettre à l'étude un nouveau projet de liaison intra départementale en transports en commun. Cette liaison pourrait comprendre une première phase faisant la jonction entre le futur T8 (Châtillon-Viroflay-Vélizy), au niveau de Clamart par exemple, et le Trans Val-de-Marne au niveau de la Croix de Berny. Elle relierait donc dans un premier temps Antony à Clamart en passant par Le Plessis-Robinson;
- accélérer le programme de mise en site propre des principaux axes routiers desservis par les lignes de bus dans les 5 prochaines années, 9 axes sur 18 pourraient être concernés;
- lancer l'ensemble des opérations requises par l'aménagement complet de la RD 7;
- achever la 2ème phase du déploiement du projet SITER, système d'information qui vise à optimiser la régulation, donc la fluidité, du trafic aux principaux carrefours.

④ LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE vise principalement la consolidation des positions du département en termes économiques et le renforcement de son attractivité. Quatre projets stratégiques doivent permettre d'atteindre l'objectif :

- premier projet : le développement des pôles de compétitivité : le Département souhaite prendre toute sa place dans la politique nationale de développement des pôles de compétitivité. Il s'impliquera dans les trois projets de pôles franciliens en cours de définition et qui le concernent au premier chef : le pôle « génie logiciel et systèmes complexes », le pôle « santé et sciences de la vie » et le pôle « image et vie numérique » ; en complément, il convient de prendre d'autres initiatives pour encourager les synergies entre les activités économiques et les capacités de recherche présentes dans le département ;
- deuxième projet : l'aménagement de la boucle des Hauts-de-Seine qui est le principal gisement de réserves foncières du département et un enjeu essentiel en termes de réduction des déséquilibres territoriaux ;
- troisième projet : la consolidation de l'avenir du site de la Défense qui est un atout considérable pour la puissance économique et le rayonnement des Hauts-de-Seine comme de l'Île-de-France; Arrivé à maturité ce site ne doit pas décliner. Pour cela il s'agit de conforter sa gouvernance, améliorer les performances de l'exploitation de la dalle, et préserver la diversité des activités qui s'y déploient (quartier d'affaires, activités commerciales, habitations);

- quatrième projet : le déploiement d'un réseau de télécommunications à très haut débit irriguant notamment les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les principales administrations du département.

